

Bien entendu, en beaucoup de circonstances, les deux idées « ne pas faire... » et « faire ne pas... » se confondent en pratique et l'on ne peut guère les distinguer. Souvent aussi, la négation porte directement sur la cause et indirectement sur l'effet, en sorte que la traduction habituelle « ne pas faire » est pleinement légitime. Mais il existe aussi un certain nombre de cas où la distinction s'impose et où l'on doit reconnaître que la négation porte sur l'effet et non pas sur la cause (= « faire ne pas... » ou « faire que ne pas... »).

Voici la liste des cas relevés.

#### Racine ירמיה

*Ecclesiaste*, VIII, 13 : « Le bonheur ne sera pas pour l'impie et ירמיה לא (ses) jours comme une ombre ». L'ombre étant le symbole non pas d'une chose durable et permanente, mais d'une chose mouvante et transitoire, la négation ne peut pas porter sur l'idée globale, car alors on obtiendrait : « L'impie ne fera pas (ses) jours longs comme une ombre ». Si au contraire la négation porte seulement sur l'idée de longueur, on obtient : « L'impie fera (ses) jours pas longs comme une ombre ». On pourrait même alors remplacer avantageusement « pas longs » par « brefs », de façon à traduire : « ... et il fera (ou : rendra) (ses) jours brefs comme une ombre ».

#### Racine גבר

*Hymnes de Qumrân*, IX, 21 : « גבר יא' mes oppresseurs sur moi ». Cette phrase appartient à un poème qui chante tout spécialement la

aussi examiner la forme *qittel*, chaque fois qu'elle est employée avec une valeur causative ; mais la distinction n'est pas toujours facile à établir. A titre d'exemple on pourrait citer *I Rois*, II, 9, où יגברו signifié : « Fais qu'il ne soit pas impuni », et non pas : « Ne fais pas qu'il soit impuni ». Avec les participes, la négation יא' n'a été retenue que si elle nie en réalité le verbe, mais non pas si elle nie l'existence du sujet (« il n'y a personne qui... »).

\* La négation a été emportée par une lacune, mais son existence ne saurait être mise en doute, et elle est admise par les divers commentateurs. Dupont-Sommer et Delcor supposent יא' plutôt que יא' et donnent à la phrase une valeur énonciative et non pas une valeur dépréciative ; mais une trace du lamed de יא' paraît encore discernable sur le manuscrit ; d'ailleurs cette hypothèse ne modifie pas la portée de la négation sur le verbe, puisqu'elle amène à traduire : « Tu feras que mes oppresseurs ne prévalent pas sur moi. » Licht et Holm-Nielsen restituent יגברו יא', « Mon oppresseur ne se prévaudra pas contre moi », et ainsi ils suppriment la forme causative ; mais cette hypothèse est contredite par le vestige du lamed.

\* Il est difficile de déterminer si ce verbe est à la forme *qittel* ou à la forme *higtl*, car le copiste de cette partie des *Hymnes*, contrairement aux usages de ses confrères de Qumrân, est assez avare de « matres lectionis » pour n'avoir pas mis de *yod* dans ce verbe au jussif ; on ignore donc s'il faut vocaliser soit *tegabber* soit *tagbir* ou *tagber*. Mais cette incertitude n'a pas grande importance pour nous, car le verbe יגבר possède une valeur causative au *qittel* (= « rendre victorieux ») aussi bien qu'au *higtl* (= « faire prévaloir, triompher »).

## « FAIS QUE NOUS N'ENTRIONS PAS DANS LA TENTATION »

### LA PORTÉE D'UNE NÉGATION DEVANT UN VERBE AU CAUSATIF

Parmi les grammaires hébraïques que j'ai pu consulter, aucune ne se demande quelle est exactement la portée d'une négation devant un verbe au causatif.

Comme l'hébreu (et les autres langues sémitiques) exprime en un seul mot la cause et l'effet (הבין = « faire venir »)<sup>1</sup>, on est en droit de se demander si la négation qui précède ce mot affecte la cause (= « ne pas faire venir ») ou l'effet (= « faire ne pas venir »)<sup>2</sup>. Le problème est en somme identique à celui qui se pose dans le cas de l'article ou du pronom suffixe avec un groupe en état d'annexion : l'article peut signifier « une maison du roi », ou « la maison d'un roi », ou « la maison du roi » ; ביה הליכי peut signifier « la maison de son roi » ou bien « sa maison de roi » (= « sa maison royale »). Puisque, dans ces cas, les strictes exigences du rapport d'annexion empêchent de distinguer les diverses relations possibles entre les concepts exprimés, faut-il pas admettre, à plus forte raison, une semblable amphibologie, lorsque la technique du verbe hébreu oblige à exprimer globalement en un seul mot les deux notions différentes de cause et d'effet ?

La réponse à cette question nécessite une enquête à travers la littérature hébraïque de la Bible et de Qumrân<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Dans toute cette étude, la notion de causalité sera rendue uniformément par le verbe « faire ». Mais, évidemment, dans les traductions plus littéraires, on pourrait et on devrait se dégager d'une telle servilité.

<sup>2</sup> Cette différence est malheureusement estompée dans certaines langues modernes. Ainsi, en français, nous avons tendance à déplacer la négation sur le premier verbe ; de même nous disons « je ne veux pas venir », alors que nous pensons en réalité « je veux ne pas venir », ou bien nous disons « je ne dois pas mentir » (littéralement : « je n'ai pas l'obligation de mentir »), alors que nous pensons « je dois ne pas mentir » (= « j'ai l'obligation de ne pas mentir »).

<sup>3</sup> Je remercie de tout cœur un ami, qui tient à rester anonyme, d'avoir effectué à ma place la moitié des fastidieuses recherches dans la concordance hébraïque... Cette enquête ne concerne que l'hébreu, mais elle devrait être étendue à l'araméen et aux autres langues sémitiques. Pour Qumrân et Murabba'at on s'est limité aux textes publiés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1964. Les recherches n'ont porté que sur les verbes à la forme *higtl*, alors qu'il faudrait

confiance en Dieu et qui va proclamer : « Le mépris de mes oppresseurs (est devenu) pour moi une couronne de gloire » (ix, 25). L'auteur ne veut donc pas dire que Dieu s'abstiendra de faire triompher les ennemis, mais bien qu'il interviendra positivement pour empêcher leur triomphe. Non pas : « Tu ne feras pas prévaloir mes oppresseurs sur moi », mais : « Tu feras que mes oppresseurs ne prévalent pas sur moi ».

#### Racine רַחֵם.

*Hymnes de Qumrân*, II, 35 : « Parmi leurs insultes des hommes et L'auteur cite *Isaïe*, LI, 7 : « Ne craignez pas l'opprobre des hommes et parmi leurs insultes n'ayez pas peur » ; mais il tient à préciser que ce conseil est réalisé sous l'influence de Dieu. On fausserait donc sa pensée si l'on traduisait : « Parmi leurs insultes Tu ne m'as pas fait avoir peur », et l'on doit comprendre : « Parmi leurs insultes Tu as fait que je n'aie pas peur ». Ici, la comparaison avec le texte d'Isaïe montre nettement que la négation ne porte pas sur l'idée de causalité, attribuée à Dieu par l'auteur des Hymnes, mais sur l'idée de peur, déjà niée en Isaïe avec un verbe au gatal.

#### Racine רָחַם.

*I Rois*, II, 6 : David fait à Salomon ses recommandations au sujet des crimes de Joab : « Tu agiras selon ta sagesse et *הָיָה לְךָ* ses cheveux blancs en paix au Sheôl ». David ne voulait certainement pas dire : « Tu ne feras pas descendre ses cheveux blancs en paix au Sheôl », car alors il aurait invité Salomon à veiller spécialement sur la vieillesse du criminel. Évidemment, il voulait dire : « Tu feras que ses cheveux blancs ne descendent pas en paix au Sheôl », autrement dit : « Tu l'enverras au Sheôl de mort violente ». La négation porte non pas sur la cause, mais sur l'effet, car Salomon n'avait pas le pouvoir de faire descendre paisiblement au Sheôl, mais il avait celui d'y faire descendre non-paisiblement<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Dans les Hymnes, la seconde personne du singulier s'applique toujours à Dieu. C'est par souci d'extrême littéralisme que cette traduction se permet de tutoyer Dieu, mais elle n'entend pas contredire ceux qui estiment que le « vous » correspondrait mieux à l'ensemble de l'attitude biblique envers Dieu.

<sup>9</sup> Cette citation prouve qu'il faut lire *הִירָחֵם*, de la racine *רחם*, « avoir peur », et non pas *הִירָחֵם*, de la racine *רחם*, « ramasser », comme porte malheureusement l'édition, si défectueuse, de Sukenik.

<sup>10</sup> C'est bien ce que spécifie le contexte un peu plus loin, quand David a soin de préciser : « Tu feras descendre ses cheveux blancs dans le sang au Sheôl » (*I Rois*, II, 9).

#### Racine רָחַם.

*II Rois*, IV, 3 : Élisée, commandant à une veuve d'emprunter des vases vides, lui dit : *אֵל הַכִּיּוֹרִים*. Cet ordre ne prend tout son sens que si l'on traduit : « Fais qu'ils ne soient pas peu nombreux », et non pas : « Ne fais pas qu'ils soient peu nombreux ».

*Psaume* CVII, 38 : « (Dieu) bénit (les affamés) et ils se multiplient beaucoup, et leur bétail *יִרְחַם* ». Puisque la bénédiction de Dieu assure la prospérité aux affamés, on dénaturerait son action, si l'on comprenait qu'elle se borne à « ne pas faire que leur bétail soit peu nombreux », car en réalité Dieu « fait que leur bétail ne soit pas peu nombreux », donc soit « très nombreux ».

#### Racine רָחַם.

*II Samuel*, III, 8 : Abner résume ainsi les services qu'il a rendus à Ish-Boshet : « *יִרְחַם* (s) *בְּיָדִי* dans l(es) main(s) de David ». Ce serait trop peu de traduire par : « Je n'ai pas fait que tu te trouves dans l(es) main(s) de David », car Abner ne protestait pas contre une accusation de trahison ; au contraire il tenait à souligner que jusqu'alors il n'était pas resté passif et qu'il avait positivement soutenu la cause du fils de Saül, donc : « J'ai fait que tu ne te trouves pas dans l(es) main(s) de David ».

#### Racine רָחַם.

#### *Psaume* CXXI, 3-4 :

« Pose, Yahwèh, une garde à ma bouche,  
Veille sur la porte de mes lèvres,  
בְּרַחֵם מִן הָרָע mon cœur à une chose mauvaise ».

Dans les deux premiers stiques, le Psalmiste demande à Dieu d'agir pour le préserver du péché, donc il ne peut pas dans le troisième le prier seulement de ne pas le faire tomber dans la faute, ce qui serait le cas si l'on traduisait : « Ne fais pas que mon cœur tende à une chose

<sup>11</sup> Un cas supplémentaire, qui se rattacherait à la racine *רחם*, se trouve peut-être en *II Chroniques*, XXII, 11 : Yehoshab'at soustrait Joas au massacre organisé par Athalie « *וְלֹא יִרְחַם* ». Le contexte interdit manifestement de traduire : « Et elle (= Yehoshab'at) ne le fit pas mourir », puisqu'en réalité elle lui sauva la vie, et il demande au contraire de traduire : « Elle fit qu'il ne mourût pas ». Toutefois une autre explication reste possible, car le verbe au féminin pourrait aussi avoir pour sujet Athalie, qui vient effectivement d'être nommée, et alors on serait en droit de comprendre : « Et elle (= Athalie) ne le fit pas mourir ». Le passage parallèle (*II Rois*, XI, 2) ne permet pas de résoudre l'amphibologie, car il porte un texte différent : « Et il (= Joas) ne fut pas mis à mort ».

mauvaise ». Au contraire, en harmonie avec les deux stiques précédents, le troisième doit avoir lui aussi une valeur positive, pour implorer une intervention de Dieu contre les tendances mauvaises du cœur humain, donc : « Fais que mon cœur ne tende pas à une chose mauvaise ».

#### Racine ירמיה

*Document de Damas*, xvi, 12 : A propos de l'annulation par le mari du vœu fait par une femme, l'auteur tient à préciser : « Si (le vœu consiste) à transgresser l'Alliance, que lui (= le mari) l'annule et ירמיה ». Si l'on traduisait par : « Et qu'il ne le fasse pas accomplir » (littéralement : « surgir »), le mari aurait simplement l'obligation de rester passif et de ne pas pousser à l'exécution. Tout au contraire, l'auteur veut évidemment stipuler que le mari doit casser ce vœu et qu'il doit en empêcher la réalisation : « Et qu'il fasse qu'elle ne l'accomplisse pas ».

#### Racine ירמיה

*Psalmes* xxxvii, 32-33 : « L'impie guette le juste et cherche à le faire mourir. (Mais) Yahwéh ne l'abandonnera pas à sa main et ירמיה לא quand il sera jugé ». Puisqu'il s'agit du juste comparaisant devant le tribunal de l'impie, Dieu n'a pas besoin d'intervenir pour provoquer sa condamnation, mais au contraire il doit intervenir pour provoquer sa non-condamnation. On traduira donc : « Yahwéh ne l'abandonnera pas à sa main et il le fera déclarer non-coupable quand il sera jugé », et non pas : « Il ne le fera pas déclarer coupable ».

#### Racine ירמיה

*Josué* x, 28, 30, 37, 39, 40 : « Et tout vivant qui s'y trouvait (Josué) ירמיה לא survivant. » Le rôle de Josué ne consistait pas simplement à ne pas assurer la survivance des prisonniers, mais bien à assurer leur non-survivance. Donc : « (Josué) fit qu'il ne restât pas survivant », plutôt que : « Il ne le fit pas rester survivant ».

*I Rois*, xv, 29 : « (Baasha) ירמיה לא pour Jéroboam tout être vivant. » A nouveau le sens est : « (Baasha) fit que ne restât pas pour Jéroboam tout être vivant », autrement dit : « Il fit que ne restât à Jéroboam aucun survivant », et non pas : « Il ne fit pas que restât à Jéroboam tout survivant. »

*I Rois*, xvi, 11 : « (Zimri) ירמיה לא pour (Baasha) un héritier mâle. » A nouveau, on doit comprendre : « (Zimri) fit que ne restât pas à

(Baasha) un héritier mâle », et non pas : « Il ne fit pas que restât à (Baasha) un héritier mâle. »

*II Rois*, x, 14 : « (Jéhu) ירמיה לא un homme parmi eux ». A nouveau, le sens est : « (Jéhu) fit que ne restât personne parmi eux », et non pas : « Il ne fit pas que restât quelqu'un parmi eux ».

*II Rois*, xiii, 7 : « Yahwéh ירמיה לא à Joachaz une armée, sauf 50 cavaliers, 40 chars et 10 000 fantassins. » A nouveau, le sens est : « (Yahwéh) fit que ne restât pas d'armée à Joachaz, sauf... », et non pas : « Il ne fit pas que restât une armée, sauf... ».

*Josué*, xi, 14 : « Ils ירמיה לא tout être vivant. » A nouveau, le sens est : « Ils firent que ne restât aucun être vivant », et non pas : « Ils ne firent pas que restât tout être vivant ».

*Deutéronome*, ii, 34 : « ירמיה לא un survivant. » C'est-à-dire : « Nous fîmes que ne restât pas un survivant », et non pas : « Nous ne fîmes pas que restât un survivant. »

*Deutéronome*, xxviii, 51 : « (Une nation lointaine) qui ירמיה לא pour toi froment, moût, huile. » C'est-à-dire : « Elle fera que ne reste pour toi ni froment, ni moût, ni huile », et non pas : « Elle ne fera pas que reste pour toi froment, moût, huile ».

*I Samuel*, xiv, 36 : « ירמיה לא parmi eux un homme. » C'est-à-dire : « Nous ferons que ne reste pas parmi eux un homme », et non pas : « Nous ne ferons pas que reste parmi eux un homme. »

*Juges*, vi, 4 : « (Les Madianites) ירמיה לא subsistance en Israël, ni mouton, ni bœuf, ni âne. » C'est-à-dire : « Ils faisaient que ne restât pas de subsistance en Israël », et non pas : « Ils ne faisaient pas que restât une subsistance en Israël. »

*Jérémie*, xlix, 9. « Si des vendangeurs viennent à toi, ירמיה לא des grappillons. » La pensée est nettement : « Si des vendangeurs viennent à toi, ils feront (en sorte) que ne restent pas (même) des grappillons », et non pas : « Ils ne feront pas que restent des grappillons. »

#### Racine ירמיה

*Ruth*, iv, 14 : « Béni soit Yahwéh, qui ירמיה לא pour toi un protecteur. » L'ensemble du récit montre bien que Dieu a agi positivement pour procurer à Ruth ce protecteur, et non pas seulement qu'il s'est

<sup>10</sup> Apparemment, on pourrait aussi vocaliser en *nigal* : ירמיה, « les grappillons ne resteront pas » ; mais : 1) *Abdias*, 5 répète le même texte avec un verbe au causatif ירמיה, 2) en *Jérémie* le stique suivant montre que le sujet de ירמיה était bien « les vendangeurs ». Pourtant, si le texte de *Jérémie* est bien valable ici, celui d'*Abdias* ne l'est pas, car la présence d'un *hé* interrogatif détruit pratiquement la valeur de la négation et déforme le sens général : en *Jérémie* les vendangeurs prennent tout, tandis qu'en *Abdias* ils laissent des grappillons.

contenté de ne pas l'empêcher. Donc : « Béni soit Yahwéh, qui a fait que ne te manque pas un protecteur », et non pas « ... », qui n'a pas fait que te manque un protecteur ».

*Lévitique*, II, 13 : « Tu ne feras pas que manque le sel de l'Alliance de ton Dieu sur ton offrande. » Au lieu de : « Tu ne feras pas que manque le sel de l'Alliance de ton Dieu sur ton offrande », on préférera : « Tu feras (en sorte) que ne manque pas le sel de l'Alliance de ton Dieu sur ton offrande. »

#### Racine יָצָא.

*Job*, XI, 14 : « Si (il y a) de l'injustice dans ta main, éloigne-là, יָצָא dans tes tentes l'iniquité. » Puisque le premier stique marque un acte positif pour repousser l'injustice, le second doit signifier de même : « Fais que l'injustice n'habite pas dans tes tentes », et non pas seulement : « Ne fais pas habiter l'injustice dans tes tentes ».

Ces 28 cas, dont 15 affectent la racine יָצָא, spécialement révélatrice, montrent à l'évidence que devant un verbe au causatif la négation ne nie pas toujours l'ensemble du complexe « cause-effet », mais qu'elle peut aussi ne porter que sur l'effet et qu'elle indique alors l'acte positif d'une cause produisant un effet négatif : « faire que ne pas... ». Souvent les commentateurs, guidés par la logique du sens, attribuent alors au causatif une valeur « permissive » et traduisent approximativement par : « ne pas laisser ». Mais, puisque cette valeur soi-disant « permissive » ne se manifeste qu'en présence d'une négation, ce n'est pas le causatif qui revêt alors une signification différente, c'est la négation qui porte sur lui d'une façon spéciale, que les grammairiens n'ont pas suffisamment mise en relief.

\* \*

Un phénomène semblable se retrouve jusque dans le grec du Nouveau Testament. En *Matthieu*, VI, 13 et *Luc*, XI, 4, γὰρ, selon une enquête actuellement représentée évidemment la traduction littérale d'une formule sémitique<sup>11</sup>, telle que (ou בְּרַחֲמֶיךָ) « Ne fais pas habiter l'injustice dans tes tentes ».

<sup>11</sup> On admettra sans peine que sur les lèvres de Jésus cette formule a sans doute été exprimée en araméen, donc approximativement : יָצָא הַתְּהוֹמָה בְּרַחֲמֶיךָ (la négation יָצָא avec verbe au jussif serait également admissible), ou bien, selon Joachim Jeremias : יָצָא הַתְּהוֹמָה לְרַחֲמֶיךָ (*Das Vater-Unser im Lichte der neueren Forschung*, Calver Verlag, Stuttgart, 1902, p. 15; la traduction française de Dom Marie Mailhé, *Paroles de Jésus*, aux éditions du Cerf, 1963, porte par erreur (p. 63) *ne lan* au lieu de *cela*). Mais sous la plume de Matthieu cette formule a probablement été transcrite en hébreu. Sans vouloir entrer dans une discussion complète, on est bien obligé de constater : 1) que tous les anciens témoignages

Le sens de cette formule nous est assuré par la comparaison avec trois textes différents; 1) Le *Psaume* CXLI, 4 (voir ci-dessus, pages 221-222) demandait à Dieu : « Fais que mon cœur ne tende pas à une chose mauvaise », et la même prière est reprise ici, avec la même tournure au causatif négatif. 2) Selon *Marc*, XIV, 38; *Matthieu*, XXVI, 41 et *Luc*, XXII, 46, Jésus recommande à ses apôtres : « Priez, afin que vous n'entriez pas dans la tentation », et alors la négation porte nécessairement sur le verbe « entrer », qui correspond en hébreu à un qatal : יָצָא רַחֲמָיִם. 3) A Qumrân, dans le *Florilège* I, 8<sup>12</sup>, les Fils de Lumière sont menacés d'extermination nation de Béal : יָצָא בְּרַחֲמֶיךָ, « Selon qu'ils sont entrés dans la machination de Béal »; ainsi nous sommes certains que la formule « entrer dans la tentation » est bien d'origine sémitique (et même hébraïque) et qu'elle signifie non pas seulement : « être exposé à la tentation », mais bien : « participer à la tentation », autrement dit : « y consentir », « y succomber ».

En conséquence, on durcirait et on fausserait le sens, si l'on traduisait mécaniquement μὴ εἰσέλθῃς ἡμᾶς εἰς πειρασμόν par : « Ne nous fais pas entrer en tentation », car l'expression sémitique sous-jacente ne suppose nullement que Dieu provoque la tentation, et moins encore y fasse succomber, ce qui contredirait *Jacques*, I, 13 : « Que personne, quand il est tenté, ne dise qu'il est tenté par Dieu, car Dieu n'est pas tentateur du mal et, lui, il ne tente personne. »

D'un autre côté, l'on affaiblirait le sens, et on le fausserait à nouveau, si l'on employait en français la formule « entrer en tentation », car elle signifie en réalité : « être exposé, être soumis à une tentation », et non pas, comme le *Florilège* prouve qu'il le faudrait ici, « pénétrer

patristiques sur la langue originelle de Matthieu parlent d'hébreu et non pas d'araméen (voir J. M. LAGRANGE, *Évangile selon saint Matthieu*, pp. XI-XV, ou, mieux encore, Alfred Resch, *Agrapha, Ausserkanonische Evangelienfragmente*, dans les *Texte und Untersuchungen*, V. Band, Heft 4, pp. 42-57, Leipzig, 1889); 2) que, selon une enquête actuellement en cours, les Pères en question distinguaient fort bien l'hébreu de l'araméen; 3) que l'usage de l'hébreu comme langue littéraire, vers le début de l'ère chrétienne, est surabondamment prouvé par les documents de Qumrân, de Murabba'ât et de Nahal Hever; 4) que de nombreux indices positifs, encore discernables à travers la traduction grecque, postulent une origine hébraïque et non pas araméenne (voir ouvrage ci-dessus mentionné d'Alfred Resch, pp. 59-75)... D'ailleurs, même si l'on réussissait à prouver qu'à l'origine la formule en question était rédigée en araméen, notre argumentation resterait valable, car une étude précise sur la portée d'une négation devant un causatif aboutirait certainement en araméen au même résultat qu'en hébreu. D'ores et déjà, sur les 28 cas cités plus haut, on peut vérifier 18 fois la traduction araméenne selon les Targums d'Onkelos ou de Jonathan dans Alexander Sperber, *The Bible in Aramaic* (vol. 1 à 3, le vol. 4 n'étant pas encore paru); or, 13 fois sur 18 l'araméen emploie la même tournure que l'hébreu, avec négation devant un causatif, alors que le sens est clairement « faire que ne pas... ».

<sup>12</sup> Édition provisoire par J. M. ALLEGRA, *Fragments of a Qumran Scroll of Eschatological Midrashim*, dans le *Journal of Biblical Literature*, vol. LXXVII, Part IV, December 1958, pp. 350-354.

dans l'objet de la tentation » ; « consentir à cette tentation ». Pour rendre cette pensée plus exactement, on est obligé de dire en français : « entrer dans la tentation » ou « succomber à la tentation »<sup>13</sup>.

Enfin, l'on fausserait encore le sens, à la fois par excès et par défaut, si l'on recourait en français à la formule permissive : « Ne nous laisse pas entrer dans la tentation », car elle suppose de la part de Dieu une causalité atténuée ou indirecte, mais une causalité à effet positif, dans le consentement à la tentation, alors que l'étude précédente montre que la causalité de Dieu est totale et directe, mais qu'elle produit un effet négatif. Autrement dit, le texte ne sous-entend pas que Dieu pourrait nous « laisser succomber », mais il affirme que Dieu peut « faire que nous ne succombions pas ».

En définitive, pour correspondre à la portée réelle d'une négation devant un verbe au causatif et pour dégager l'ensemble des éléments contenus dans le texte grec et dans le texte sémitique sous-jacent, on est amené à proposer comme traduction : « Fais que nous n'entrions pas dans la tentation » ou, moins littéralement : « Fais que nous ne succombions pas à la tentation ».

Jean CARMIGNAC.

50, rue de Vaugirard, Paris.

<sup>13</sup> Qu'on n'objecte pas que le grec omet l'article devant *πειρασμόν* : en grec, cette absence d'article montre que la demande ne s'arrête pas à telle tentation précise, mais s'étend en général à toutes les tentations ; or cette généralisation de la pensée s'exprime en français par l'emploi de l'article : « la tentation », c'est-à-dire tout ce qui rentre dans le concept de tentation. On pourrait envisager : « n'entrer dans aucune tentation », mais ce serait peut-être trop insister sur ce qui n'est qu'implicite.

## MIDRASHIM PRÉ-TANNAÏTES

### A PROPOS DE PROV., I-IX\*

Il existe entre *Deut.*, xi, 18-22, son parallèle *Deut.*, vi, 4-9, et *Prov.*, ii, 20-vii, 3, de frappantes affinités qui ont été généralement négligées par les spécialistes de l'A.T. Quelques-uns, bien connus par leurs publications sur les Proverbes, tels que Bertheau<sup>1</sup>, Boström<sup>2</sup> et Frankenberg<sup>3</sup>, n'ont même pas mentionné le Deutéronome dans leur interprétation de *Prov.*, vi, 20-22. Toy<sup>4</sup> et Fritsch<sup>5</sup> ont renvoyé à *Deut.*, vi, 7-9 dans leurs commentaires sur *Prov.*, iii, 23 ou vii, 3, mais sans indiquer comment ces passages sont en relation. En analysant les textes de l'A.T. dont se sont servis les auteurs de *Prov.*, i-ix, Robert écrit<sup>6</sup> : « Dans son Commentaire sur les Proverbes (1873, p. 29), Delitzsch signale des ressemblances de style entre *Deut.*, vi, 4-9 ; xi, 18-21, et *Prov.*, iii, 3 ; vi, 20, 24 ; vii, 3 ; il rapproche aussi *Prov.*, xiii, 12 de *Deut.*, viii, 5. Que n'a-t-il exploité cette veine ! » (*RB*, 1934, p. 44). Suivant la piste indiquée par Delitzsch, Robert a exploité cette veine beaucoup plus efficacement que ne l'a fait cet auteur<sup>7</sup>. Il a souligné plusieurs thèmes dans *Prov.*, i-ix qui sont deutéronomiques. Il a noté aussi des mots semblables utilisés à la fois par *Prov.* et l'école deutéronomiste, celle-ci couvrant une œuvre plus vaste que le seul livre du Deutéronome. Au sujet de la nature de ces rapports, Robert écrit :

« Pour *Prov.* ces rapports sont très lâches. Considérée, soit comme disposition de l'âme, soit *a fortiori* comme hypostase, la Sagesse existe indépendamment de la Tôrâh. Comme hypostase, elle lui est

\* Traduit de l'anglais par la Rédaction, avec le concours de Mlle Henriette Bourque.

<sup>1</sup> E. BERTHEAU, *Die Sprüche Salomo's*, Leipzig, 1847, p. 31.

<sup>2</sup> BOSTRÖM, *Proverbienstudien. Die Weisheit und das Fremde Weib in Spr. I-9*, Lund, 1935.

<sup>3</sup> W. FRANKENBERG, *Die Sprüche* (Handkommentar zum Alten Testament, ed. D. W. Nowack), Göttingen, 1898, p. 48.

<sup>4</sup> C. H. TOY, *A Critical and Exegetical Commentary on the Book of Proverbs*, New York, 1916, p. 75.

<sup>5</sup> C. T. FRITSCH, *The Book of Proverbs*, dans *The Interpreter's Bible*, IV, New York, 1925.

<sup>6</sup> A. ROBERT, *Les attaches littéraires bibliques de Prov.*, I-IX, dans *RB*, XLIII, 1934, pp. 42-68 ; 172-204 ; 374-384 ; XLIV, 1935, pp. 344-365 ; 502-525.

<sup>7</sup> F. DELITZSCH, *Biblical Commentary on Proverbs of Solomon*, tr. M. G. Easton, Edinburgh, 1884, I, p. 34.